

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 11

PDF erstellt am: **03.03.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sont versés dans la question ne sont pas d'accord sur la façon d'établir ce catalogue. La question reste à l'étude.

L'Association suisse d'économie forestière vient d'achever la dixième année de son activité. Il nous plaît de constater que cette création de notre Société forestière suisse a, pendant cette première décennie, rendu les plus grands services et s'est révélée un organe aujourd'hui indispensable des producteurs du bois, cela grâce surtout au talent déployé par son directeur M. l'inspecteur forestier *Bavier*.

Notre Société a la plus légitime satisfaction à constater ces faits. Aussi, lors de la révision des statuts de l'Association en 1928, avons-nous pu renoncer aux droits qui avaient été autrefois réservés à notre Société quant à la constitution du comité directeur.

M. le directeur *Bavier*, dans un rapport spécial fort bien rédigé, mentionne le travail accompli et signale les résultats obtenus par l'Office forestier central. Nous attirons l'attention de nos collègues sur ce rapport intéressant, en particulier sur les tâches nouvelles de l'Association et nous vous invitons tous à vouloir bien collaborer à leur réalisation.

La Société forestière suisse désire que l'Association suisse d'économie forestière et son Office forestier central puissent continuer à développer une heureuse activité. Souhaitons que les relations restent cordiales entre nos deux associations et qu'elles sauront contribuer, dans un esprit de concorde et d'entraide, à atteindre ce but si désirable : l'avancement de l'économie forestière suisse.

Le mandat de votre comité permanent, que vous nous aviez confié il y a trois ans, est expiré et nous vous le remettons. Nous vous laissons le soin de porter un jugement sur ses actes. Nous avons le sentiment qu'il n'est pas possible, dans les fonctions que vous avez bien voulu nous confier, de satisfaire chacun.

Mais nous voulons tous, d'un commun accord, contribuer au progrès de la sylviculture de notre patrie. Puisse notre économie forestière se développer toujours et aller sans cesse de l'avant !

(Trad. H. B.)

CHRONIQUE.

Cantons.

Grisons. Nous avons le chagrin d'annoncer à nos lecteurs le décès survenu à la fin de septembre, à l'âge de 52 ans, de Monsieur *A. Peterelli*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Alvaschein. Nous reviendrons, dans un prochain cahier, sur la carrière si bien remplie de cet homme, foncièrement bon, dont le départ met en deuil une veuve et trois filles et causera d'unanimes regrets dans le corps forestier suisse entier.

H. B.
